



Commission de l'autonomie de la personne et de la silver économie

4313 - Subventions aux associations œuvrant dans le domaine du handicap

Répartition de l'enveloppe de fonctionnement en faveur des personnes handicapées.

Rapport n° CP/2015/387

Service gestionnaire :

Secrétariat général du pôle aide à la personne

Résumé :

Le présent rapport vise à proposer l'attribution de subventions de fonctionnement à des associations œuvrant dans le domaine du handicap.

J'ai l'honneur de vous soumettre diverses demandes de subventions de fonctionnement en faveur des associations figurant dans le tableau joint en annexe.

Les trois principales associations financées sont les suivantes :

- CENTRE D'EXPOSITION PERMANENTE (CEP-CICAT) :

Cette association a pour but de répondre aux besoins, autres que médicaux, des personnes présentant un handicap de quelque nature qu'il soit, des personnes à mobilité réduite et des personnes âgées présentant une dépendance.

Le CEP a pour objectif de favoriser la réadaptation et la réinsertion de la personne en perte d'autonomie en la conseillant et en l'accompagnant dans son projet. Il assure 4 missions : d'information (Point Info Handicap), de conseil, d'évaluation et de diagnostic, d'assistance technique et administrative.

Le CICAT assure 5 fonctions principales : apporter de l'information/conseil sur les aides techniques et l'accessibilité, offrir un service de démonstration/essai/prêt, contribuer activement au développement de la compétence des professionnels, promouvoir les savoir-faire locaux spécifiques, produire de la connaissance intelligente sur les aides techniques.

En 2014, l'association a traité 688 demandes (631 demandes en matériel de compensation pour 319 bénéficiaires, 6 demandes en aménagement automobile pour 5 bénéficiaires, et 51 demandes en basse vision pour 12 bénéficiaires) et accompagné 35 professionnels.

Sur les 336 bénéficiaires, 301 sont des particuliers et 35 des professionnels.

Elle a également assuré 24 permanences médicales, 74 évaluations de fauteuils électriques et a accompagné 88 cabinets médicaux en diagnostics accessibilité et 35 autres ERP (boucheries, salons de coiffure,...).

Pour 2015, l'association s'engage dans la poursuite de ses travaux pour la création d'un pôle régional pour les aides techniques et l'accessibilité et engage une réflexion sur la constitution d'un réseau d'ergothérapeutes.

Il est prévu le développement de la cellule ergonomie avec la construction de l'espace exposition, le déploiement de l'offre de services, et la mise en place d'ateliers thématiques, la conception d'un site de réservation en ligne par ses partenaires exposants.

Le projet ALCATRA (logiciel permettant de caractériser l'accès au logement, l'identification et le suivi des travaux d'adaptation du logement personnalisé de l'occupant) devrait être finalisé.

Il est proposé une aide de 48 000,00 €.

- Les Cecoignels :

Cette association a été créée en 1986. Il s'agit d'un centre d'hébergement et de loisirs équestres pour handicapés et valides. L'objectif de ce centre est d'accueillir des enfants et adultes présentant des inadaptations sociales, des troubles du comportement, des handicaps moteurs, psychiques, mentaux ou sensoriels. Le cheval permet un travail pédagogique et thérapeutique ainsi qu'une rencontre entre « handicapés » et « valides ».

Pour 2015, l'association envisage d'embaucher un moniteur supplémentaire à temps partiel afin de renforcer l'accueil de personnes handicapées, et de peaufiner sa stratégie de communication envers ce public et leur famille.

Il est proposé une aide de 16 435,00 €.

- Clair de Terre :

L'association a pour vocation de permettre à des personnes handicapées mentales adultes de partager avec d'autres personnes valides, des événements, des loisirs, des activités culturelles et sportives, et des projets favorisant leur intégration sociale.

Sur 2015, les actions menées sont la poursuite des activités culturelles et de loisirs créatifs (création d'un atelier maquillage), le développement des activités sportives (aquagym mise en place en 2014, et marche nordique) et la création d'un atelier d'écriture.

Il est proposé une aide de 8 218,00 €.

Les autres associations sont l'Aide et union aux blessés de l'existence, l'Association pour l'Intégration des Enfants Déficieux Auditifs, la Fédération des Malades et Handicapés, INOV'HAND, les auxiliaires des aveugles, Route Nouvelle d'Alsace, l'Union nationale des Amis et Familles de Malades Mentaux du Bas-Rhin et l'Union régionale des associations de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis.

Elles ont pour objet de développer des prestations à domicile, de gérer des structures médico-sociales, de sortir les personnes malades et handicapées de leur isolement et d'aider les familles. Le montant total de l'aide proposée pour ces 8 associations est de 15 964,00 €.

Le montant total des aides attribuées s'élève à 88 617,00 €.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
15220	65-6574-52	100 000,00 €	100 000,00 €	88 617,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer une subvention d'un montant total de 88 617 € aux bénéficiaires figurant au tableau annexé à la présente délibération
- autorise par ailleurs le président du Conseil Départemental à signer l'avenant, joint en annexe à la présente délibération, à intervenir à cet effet entre le Département et l'association Centre d'Exposition Permanente (CEP CITAT), bénéficiaire de l'une de ces subventions.

Strasbourg, le 27/08/15

Le Président,



Frédéric BIERRY